



QUELLES DÉPENSES POUR LA COMMUNE ?

Chaque année, la commune prend des engagements envers les habitants : ceux de maintenir la qualité des services qu'elle propose et d'entretenir le patrimoine existant. En 2016, le budget se voit encore diminuer suite à une nouvelle baisse des dotations de l'Etat, de près de 350 000 euros par rapport à l'an passé. Alors pour tenir ses engagements, la commune doit s'adapter et trouver des solutions pour minimiser l'impact de ce manque de moyens, et néanmoins porter de nouveaux projets.

Petit rappel sur le budget de la commune

D'où vient l'argent de la commune ?

Des contribuables,

chaque année, le Conseil Municipal fixe le montant des impôts locaux, soit **44,71%** des recettes de la commune.

De l'Etat,

chaque année, l'Etat verse de l'argent aux communes pour leur permettre de faire face à leurs dépenses, soit **16,01%** des recettes.

Des autres collectivités territoriales,

comme la Métropole Rouen Normandie, qui peut donner des subventions pour aider à l'aménagement des communes, soit **23,55%** des recettes.

Des usagers des services municipaux,

par le biais des services payants, comme la restauration collective, les accueils de loisirs, etc., soit **5,11%** des recettes.

Des emprunts,

que la commune peut contracter pour financer de gros projets.

Comment le budget est-il élaboré ?

Le budget primitif est voté par le Conseil Municipal avant le 31 mars de l'année. Il retrace toutes les recettes prévisionnelles et la manière dont elles vont être dépensées au cours de l'année.

Le vote du budget primitif est aussi un acte juridique qui autorise le Maire à engager les dépenses et percevoir les recettes précisées dans le budget. A Déville, le budget est voté en janvier.

Comment le budget est-il réparti ?

12 603 613 €, voici le montant du budget primitif de la commune pour l'année 2016. Il est réparti entre le budget de fonctionnement et le budget d'investissement.

Le budget de fonctionnement : il regroupe les dépenses courantes et récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux et à la mise en œuvre des actions décidées par les élus.

Le budget d'investissement : se consacre aux opérations d'équipement d'envergure ayant pour objet d'augmenter la valeur du patrimoine de la Ville et d'améliorer la qualité des équipements municipaux, voire d'en créer de nouveaux.

Une bonne gestion des dépenses pour de bonnes économies

Malgré la conjoncture actuelle, et notamment la baisse des dotations de l'Etat, l'équipe municipale met un point d'honneur, comme chaque année, à ne pas augmenter les impôts locaux.

Toujours dans le souci de maintenir la qualité des services proposés aux habitants, avec une part significative d'investissements consacrée à l'entretien du patrimoine, des économies doivent donc être faites dans d'autres domaines, comme dans le fonctionnement et l'organisation des services de la commune.

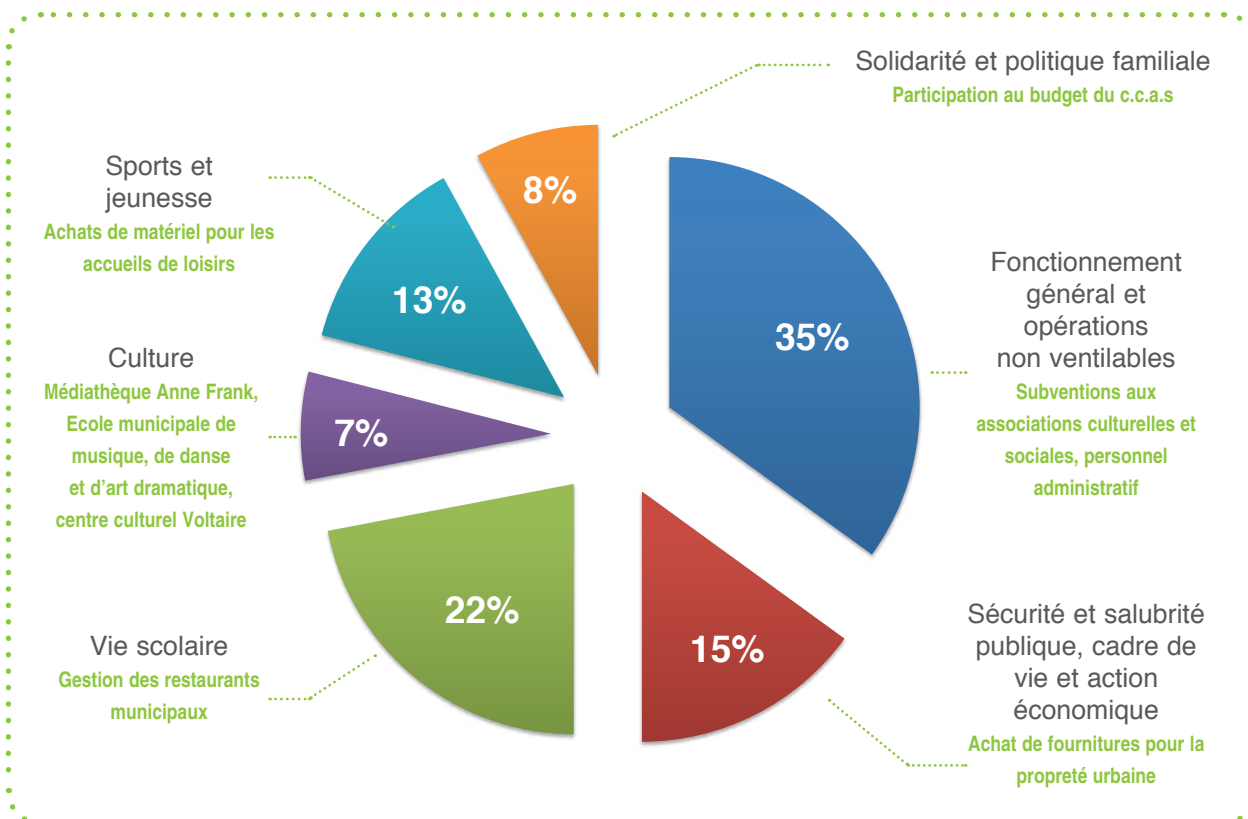
Quelles sont les actions mises en œuvre pour dépenser efficacement et affronter la baisse du budget ?

En 2016, la commune s'est orientée vers une baisse de 3,6% de ses charges de fonctionnement. Ce chiffre découle d'une attention toute particulière pour se rapprocher des besoins réels afin d'éviter toute dépense inutile. Cela correspond à une stagnation des charges liées au personnel, un meilleur contrôle des commandes et de la mise en concurrence, une baisse des charges énergétiques grâce à une meilleure isolation des bâtiments, ainsi qu'à une réorganisation au sein des services afin qu'ils soient tout aussi performants malgré des moyens qui baissent.

Budget de fonctionnement = 11 349 886 €

Nos moyens...	...leur affectation
Produits des services et de gestion : 789 250 €	Frais de personnel : 6 883 416 €
Impôts et taxes : 8 085 865 €	Fonctionnement courant des services : 3 483 293 €
Participations et dotations : 2 333 835 €	Gros entretien : 73 120 €
Autres recettes : 140 936 €	Frais financiers : 300 000 €
	Prélèvement pour investissement : 610 057 €

Répartition du budget de fonctionnement par catégories et exemples de dépenses effectuées



Budget d'investissement = 1 253 727 €

Nos moyens...	...leur affectation
Fonds de compensation de la TVA : 380 000 €	Remboursements d'emprunts : 300 000 €
Subventions d'équipement : 189 865 €	Acquisitions foncières et grands projets : 433 400 €
Versement Métropole : 73 805 €	Investissements courants : 495 024 €
Autofinancement : 610 057 €	Autres : 25 303 €

Les grands projets de 2016

Poursuite du projet de création d'une Maison des Arts et de la Musique

Poursuite des acquisitions foncières dans le cadre de l'opération de requalification de l'ancienne usine Asturienne, et de la ZAC des rives de la Clairette, anciennement le site SPIE

Lancement d'un programme de mise en accessibilité et de sécurisation des bâtiments municipaux

Lancement d'études pour la rénovation de la piscine

Programme de maîtrise de l'énergie pour l'Hôtel de Ville

Travaux d'améliorations dans le cimetière

Acquisition d'un nouveau tracteur



1



2



3

- 1 Exposition sur la reconversion du site SPIE
- 2 Démolition des bâtiments de l'Asturienne
- 3 Ancienne école Hélène Boucher, future Maison des Arts et de la Musique